

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Contrôle-continu-au-bac-un-guide-pour-y-voir-plus-clair>



École & société

Contrôle continu au bac : un guide pour y voir plus clair ?

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : jeudi 18 février 2021

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le ministère vient de publier un très attendu [guide de l'évaluation](#) dans le cadre du contrôle continu, pour la session 2021 du baccalauréat. Si ce guide arrive probablement trop tard pour que ces recommandations ne soient pas perçues comme décalées par les enseignants, il « pose des principes qui pourront être repris et précisés pour la part d'évaluation au contrôle continu des sessions suivantes. »

Quels principes, justement, peuvent répondre à l'exigence d'une évaluation harmonisée d'un examen national ?

Le guide, piloté par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), propose trois principes :

- Le premier est de combiner évaluation sommative (au moins 60% de la note) et formative dans l'élaboration des moyennes trimestrielles ou semestrielles.
- Le deuxième est d'évaluer des exercices variés : vérification des connaissances, travaux faits en présentiel et à distance, travaux longs inspirés des sujets du baccalauréat présentés dans la banque nationale de sujets.
- Le troisième principe exige un minimum de trois notes pour élaborer des moyennes robustes.

La lecture des recommandations montre une hétérogénéité dans la conception du contrôle continu selon les enseignements. Les enseignements technologiques bénéficient d'une introduction commune qui donnent plus de cohérence. Les enseignements de Langue vivante s'appuient sur le cadre du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour attester du niveau de compétences des élèves. En EPS, l'évaluation des activités physiques, sportives et artistiques (Apsa) est déjà très cadrée. Il est mentionné qu'une réunion d'harmonisation avant la transmission des notes définitives du bac doit être effectuée au sein des équipes EPS de l'établissement : *chaque professeur n'attribue pas ses notes de manière isolée et indépendante*. Or cette démarche n'est pas généralisée aux autres enseignements, alors qu'elle apporterait, au-delà de quelques contraintes, une sécurité et des garanties pour les professeurs et leurs élèves.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa plaide pour une évaluation continue qui devienne plus qualitative et plus certificative, fruit d'un travail collectif en amont surtout, et en aval de l'évaluation. La réforme du baccalauréat complexifie considérablement les statuts et rythmes de l'évaluation, entre contrôle continu, épreuves communes, de spécialité, épreuves finales ou non, à échéances variées.

Un contrôle continu de qualité, plus lisible, permettrait de guider plus sereinement les élèves vers les attendus en faisant baisser la pression évaluative, et de l'inscrire comme une course de fond, et non comme une course d'obstacles. Il doit être revalorisé comme mode d'évaluation car il est, de fait, le support essentiel de l'orientation des élèves dans l'enseignement supérieur. De la reconnaissance par tous les acteurs de sa qualité dépendra la suppression de la mention du lycée d'origine dans *Parcoursup*, gage de démocratisation de notre système scolaire.